

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-252-1917 22/06/1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 juin 1917

Numéro JO
n° 252 du 30/10/1917

Date du numéro
30 octobre 1917

VISAS

Vu le décret du 2 janvier 1917 portant prohibition de sortie

Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 1917, portant dérogation aux prohibitions de sortie

Vu l'arrêté du Ministre des finances en date du 7 juin 1917;

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 20 janvier 1917 susvisé, en ce qui concerne les plaques et papiers photographiques.

MAGINOT.